

LETTER OUVERTE



Rivière-du-Loup, le 27 novembre 2025

La triste histoire de locaux de classes inutilisés

Saviez-vous que, dans la nouvelle école du Centre de services scolaire (CSS) de Kamouraska-Rivière-du-Loup, de la Grande Ourse, aucune classe n'est dédiée à l'anglais? On se retrouve dans une triste réalité où plusieurs locaux d'une école toute neuve sont vides et verrouillés avec tout le matériel prêt dans la classe : pupitres, chaises, bureau, chaise de l'enseignante ou l'enseignant, etc.

Malgré cela, la règle du CSS demeure qu'aucun local d'anglais ne peut être attribué à son personnel enseignant d'anglais par équité et par respect du *Guide de planification immobilière*. La raison évoquée est de favoriser la flexibilité et la mixité dans l'affichage des matières, puisque le cours d'anglais n'a pas de classe dédiée, même si plusieurs locaux sont inoccupés.

Cohérent qu'un personnel enseignant d'anglais se déplace de classe en classe avec son chariot ? Équitable avec le reste de l'équipe, qu'une personne enseignante doive trimballer des paniers de différentes couleurs pour chacun de ses groupes ainsi qu'un tableau blanc fixé pour **l'affichage entre chaque période** ?

Triste que des enseignantes et enseignants en appui pédagogique dans les classes ne puissent aussi utiliser les locaux non attribués pour travailler dans le calme certains apprentissages avec des élèves en sous-groupe de besoin. Triste que des locaux entièrement meublés et prêts à l'utilisation soient sans enfants. Triste qu'on ne prenne pas soin du personnel en place.

Saviez-vous que le personnel enseignant spécialiste du primaire en musique, en éducation physique et en anglais doit, pour la plupart, faire deux, trois, quatre voire cinq écoles pour enseigner à leurs élèves ? Plusieurs d'entre eux doivent transporter le matériel d'une école à l'autre, souvent pendant les pauses ou les périodes de dîner.

Le CSS dit comprendre les défis que cela peut poser pour les personnes enseignantes sur le plan pédagogique et logistique, mais persiste à ne pas accorder l'utilisation des locaux

inutilisés au personnel. Triste qu'on ne s'associe pas le personnel de l'école dans les choix d'utilisation des espaces d'une école dite **diversifiée** dans son aménagement. Pourquoi ne pas soutenir les personnes enseignantes qui sont les expertes dans le développement pédagogique des élèves ?

Le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (SEGP-CSQ) réclame l'utilisation des locaux inutilisés pour le personnel enseignant qui en aurait besoin à des fins pédagogiques et pour la réussite des élèves, puisqu'un local inutilisé permettrait :

- ⊕ Un enseignement d'une deuxième langue (anglais) avec des affiches d'aide à la communication (*functional language*);
- ⊕ Une coupure pour les élèves entre la période de français et de l'anglais. Lorsque l'enfant franchit le seuil de la porte du local d'enseignement en anglais, ce dernier sait qu'il faut qu'il *switch* en anglais ;
- ⊕ Une préparation de l'enseignant pour être fin prêt à chaque début de cours avec le matériel technologique et visuel bien en vue pour les élèves.
- ⊕ Un déploiement avec les élèves des projets par différents médiums, tels que : affiches, constructions de maquettes, personnages, etc.
- ⊕ Une utilisation de la littérature anglaise ainsi que la promotion des livres accessibles pour les élèves;
- ⊕ Des travaux en sous-groupes de besoins spécifiques à l'apprentissage, entre autres, pour l'orthopédagogie, le soutien d'une ou d'un technicien en éducation spécialisée (TES) et l'aide pédagogique.

Ainsi utilisés, ces locaux meublés et fonctionnels permettraient l'amélioration de la qualité du service pédagogique pour les élèves, en plus de respecter le personnel enseignant dans ses besoins d'espaces.

Triste, que notre demande d'ouvrir les locaux, dont le personnel enseignant de l'école de la Grande-Ourse a besoin, dans un souci de qualité pédagogique et de respect du professionnalisme, principalement pour l'enseignant spécialiste en anglais, n'ait pas été entendue par le CSS.

Triste que des règles ministérielles justifient les décisions de celui-ci même si le *Guide de planification immobilière* du ministère de l'Éducation du Québec précise que :

- ⊕ Les espaces d'apprentissage innovants doivent **respecter le professionnalisme et l'autonomie des acteurs impliqués** ;
- ⊕ Les écoles doivent être flexibles sur le plan spatial pour soutenir les pratiques pédagogiques ;

- L'utilisation des espaces doit **maximiser les avantages éducatifs** ;
- **Les lieux doivent être personnalisables**, tant pour les enfants, que le personnel enseignant, pour développer leur sentiment d'appartenance ;

Triste aussi de constater que, malgré l'augmentation des départs hâtifs d'enseignantes et d'enseignants année après année au Québec, les règles ministérielles deviennent toujours plus restrictives et ciblent le personnel enseignant dans plusieurs situations. Triste qu'on ne reconnaissse pas le rôle crucial des personnes enseignantes en pédagogie. Triste qu'encore aujourd'hui on ne mette pas tout en œuvre pour **retenir** le personnel qualifié et compétent.

Triste que les enseignantes et enseignants ne soient pas reconnus comme les experts en éducation par l'employeur gouvernemental et par les centres de services scolaires. À l'inverse, les enseignantes et enseignants croulent sous la tâche, croulent sous la bureaucratie et, pour toute reconnaissance, se voient contraints à des lois toujours plus coercitives, en ce qui a trait à leur autonomie et plus irrespectueuses de leur professionnalisme.

Pourquoi l'option d'écouter nos profs n'est-elle pas retenue ? Ainsi, on éviterait les écueils en éducation, on éviterait le constat que de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants quittent la profession et qu'autant de passionnés de l'éducation choisissent de laisser l'enseignement parce que le quotidien s'avère intenable. Triste réalité !

Triste qu'encore une fois, l'occasion d'impliquer réellement le personnel à la vie d'une école soit éjectée au détriment de la qualité des conditions d'enseignement et à la réussite des élèves qui demeurent au cœur des décisions du CSS. Après, on se demande pourquoi nos profs quittent la profession. La clé ne serait-elle pas d'écouter ce que les profs ont à dire sur les bonnes pratiques en éducation ?

Et si on écoutait les profs !

Natacha Blanchet
Présidente du SEGP (CSQ)